

Synthèse du Sommet Oceania 21 - 2013

Enjeux majeurs et orientations stratégiques

Rédaction : Antoine Wickel, Jean-Brice Herrenschmidt

Décembre 2013



Pôle d'expertise et de recherche

Gestion intégrée des territoires et de l'Environnement en Océanie

n° ridet 807032.001 • contact : gioceanide@gmail.com

tel : (687) 26 08 27 / 26 08 26 / 26 09 30 • mob : (687) 95 75 42 / 81 81 66 / 97 73 88

G.I.E. Océanide • Centre IRD, BPA5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie

Sommaire

1. Résumé des interventions.....	5
1.1. Matinée introductive	5
1.2. Eau douce.....	6
1.3. Océan	6
1.4. Urbanisme et aménagement durable	7
1.5. Santé et agroalimentaire.....	8
1.6. Energies renouvelables	9
1.7. Gestion des déchets.....	11
1.8. Ressources	12
1.9. Développement sur terres coutumières.....	14
2. Synthèse des enjeux majeurs	16
2.1. Enjeux par interventions	16
2.2. Enjeux transversaux	18
2.2.1. Enjeux de gouvernance.....	18
2.2.2. Enjeux méthodologiques	18
2.2.3. Enjeux thématiques.....	19
2.3. Correspondance avec les enjeux internationaux de DD	19
3. Orientations stratégiques et actions concrètes prioritaires	20
3.1. Rappel des engagements pris en 2013	20
3.1.1. En matière de gouvernance :.....	20
3.1.2. En matière de stratégie :	20
3.1.3. En ce qui concerne l’océan :.....	21
3.1.4. En ce qui concerne l’énergie :	21
3.1.5. En matière d’eau douce :	21
3.1.6. En matière d’urbanisme et d’aménagement :	21
3.1.7. En ce qui concerne la gestion des déchets :.....	21
3.1.8. Dans le domaine de la santé, de l’alimentation, de l’activité physique et du sport :22	



3.1.9. En matière foncière :.....	22
3.1.10. En matière d'agriculture :	22
3.1.11. En matière d'exploitation minière des fonds sous-marins et des autres industries maritimes innovantes :.....	22
3.2. Analyse stratégique.....	23
3.2.1. Limites d'Oceania 21 2012-2013	23
3.2.2. Comment répondre aux défis opérationnels ?	23



Liste des sigles

ACP : pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique.

ADN : Accord De Nouméa

CES : Conseil Economique et Social (de Nouvelle-Calédonie)

DD : Développement Durable

GDPL : Groupement de Droit Particulier Local

IFRECOR : Initiative Française pour les REcifs CORalliens

NC : Nouvelle-Calédonie

NZ : Nouvelle-Zélande

OGM : Organisme Génétiquement Modifié

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PTOM : Pays et Territoires d'Outre-Mer

SDSN : Sustainable Development Solutions Network (Réseau des solutions pour le développement durable des Nations-Unies)

SEM : Société d'Economie Mixte

ZEE : Zone Economique Exclusive

ZODEP : ZONE de DEVELOPPEMENT Prioritaire



Pôle d'expertise et de recherche

Gestion intégrée des territoires et de l'Environnement en Océanie

n° ridet 807032.001 • contact : gioceanide@gmail.com

tel : (687) 26 08 27 / 26 08 26 / 26 09 30 • mob : (687) 95 75 42 / 81 81 66 / 97 73 88

G.I.E. Océanide • Centre IRD, BPA5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie

1. Résumé des interventions

Cette première partie constitue uniquement un résumé, non critique, des différentes interventions du sommet 2013, afin d'avoir une lecture plus rapide de l'ensemble des discussions. L'analyse critique intervient dans les parties suivantes.

1.1. Matinée introductive

- 1) **Benoit Martimort-Asso (IDDRI) – « Quel agenda international après Rio+20 »** : on note beaucoup de difficultés à mettre en place une coopération internationale malgré les besoins dans de nombreux domaines. Plusieurs raisons : manque de vision globale sur ce qu'est le DD, de règles sur la mondialisation, de vision partagée sur la transition des modèles économiques et sociaux. Depuis le sommet de Rio de nombreuses initiatives de politiques communes de développement ont vu le jour, mais les dynamiques sont variées entre régions, et l'intégration entre les différentes échelles géographiques est difficile. La question de la mise en œuvre du DD reste toujours en suspend. Il existe plusieurs sphères internationales où se faire entendre, notamment le SDSN, mais les calendriers internationaux sont courts : les objectifs du millénaire s'arrêtent en 2015, et c'est là que seront discutés les prochains objectifs de DD, ce qui va conditionner l'aide publique au développement pour les 20 prochaines années. Le SDSN a déjà commencé à travailler sur ces objectifs internationaux de DD, et il est intéressant de les commenter à l'échelle régionale. L'enjeu principal est la cohérence entre les objectifs, qu'ils soient de fond ou de moyens.
- 2) **M. Gourmelen – « Vocabulaire commun »** : L'Océanie a des caractéristiques uniques : petite part de la population, forte croissance démographique, discontinuités spatiales, grands ensembles naturels et culturels, forte inégalités entre pays (taille, population, économie,...), urbanisation en cours, problématiques urbaines à intégrer, ressources alimentaires et économiques des ZEE à considérer.
- 3) **J. Godron – « Développement durable et territoire durable »** : les 3 enjeux du territoire durable sont : la masse (potentiel ?), la vitesse à laquelle il exploite ses activités, et son adaptabilité. Plusieurs questions se posent par rapport à chacun de ces enjeux : le choix de l'organisation spatiale, le choix de mise en valeur des richesses, le choix de la maintenance des capitaux (naturels, fonciers,...), etc. Les choix pris feront que le territoire sera plus ou moins durable.
- 4) **B. Martimort – « Think Tank, intermédiaire nécessaire dans une gouvernance complexe »** : les Think Tank sont divers mais constituent toujours une interface entre différents mondes, et contribuent à la politique, par l'action ou la réflexion. 0,6% des Think Tank mondiaux sont situés en Océanie (dont 36 sur 40 sont situés en NZ ou Australie). La montée des Think Tank marque la montée du rôle des savoirs dans l'économie et la politique.



1.2. Eau douce

- 5) **M. Allenbach – « les lentilles d'eau douce, programme SAGE Loyautés »** : exemple du programme SAGE aux Loyautés. Travail en coopération avec les autorités locales, bon accueil, outils performants développés pour répondre aux besoins exprimés par les techniciens locaux, mais presque aucune utilisation, mais son potentiel reste intact. Cet exemple offre un questionnement, qui est généralisable aux autres territoires de la région, sur les causes de la non-appropriation.
- 6) **A. Carbonel – « la protection des lagons face aux effluents urbains »** : Assainissement très important en milieu insulaire pour préserver l'environnement. Techniques performantes disponibles, et valorisations secondaires possibles (boues d'épandage,...), donc investissement lourd mais qui peut s'amortir dans la durée.
- 7) **P. Salome – « l'avis du CES »** : besoin de mieux gérer et constat que gouvernance difficile car acteurs nombreux avec diverses compétences. Donc assises de l'eau organisée pour l'élaboration participative d'une stratégie de gestion (enjeux, objectifs,...) car la problématique de l'eau ne peut s'envisager que de manière globale en NC, comme de nombreuses problématiques environnementales dans les territoires insulaires.

1.3. Océan

- 8) **L. Loubersac et D. Lacroix – « exploitation durable des océans, la croissance bleue »** : Les bases sont que la croissance bleue se construit sur trois grands points. Elle se construit sur l'innovation, sur la durabilité des systèmes et aussi sur l'intégration. Le Pacifique représente un potentiel pour l'exploitation des ressources vivantes et minérales marines, un potentiel de développement touristique, un potentiel en matière de trafic maritime et un potentiel d'intégration des connaissances traditionnelles liées à la mer. La question se pose de savoir s'il y a un modèle de développement durable basé sur la mer spécifique au Pacifique. La région Pacifique est un site d'excellence (sans doute le lieu le plus fort et unique de la planète) pour la mise en place d'un plan original de "croissance durable bleue" combinant les apports des technologies marines des savoir-faire les plus avancés avec les connaissances traditionnelles aussi bien pour des macro que des microprojets au bénéfice de chacun et de tous. Cette stratégie pourrait se construire dans un renforcement d'une union et du partage dans une dynamique de gagnant-gagnant entre les pays et territoires (ACP et PTOM) du Pacifique.
- 9) **A. Malau – « IFRECOR »** : L'IFRECOR a construit des outils indicateurs, observatoires de l'état de santé des récifs coralliens, notamment face au changement climatique. Depuis 2011, l'IFRECOR met en place des outils d'aide à la décision (présentation des impacts du CC, expériences réalisées, recommandations techniques,...). Les projets opérationnels sont en cours de consolidation. Ils peuvent être



appliqués à toute la région Pacifique si cela semble pertinent aux dirigeants, car les outils existent, les compétences sont nombreuses et cela pourrait entretenir et voir augmenter la coopération régionale.

- 10) **A.F.F. Toloa, R. Black – « Global Ocean Commission »** : La haute mer est fortement concernée par les problématiques de DD (impacts, ressources, besoins de contrôle, de gestion,...), et possibilités d'utilisation innovantes. Il y a un donc un réel besoin de gouvernance des hautes mers permettant d'y réglementer les activités dans l'intérêt de tous et pour préserver les océans et leur biodiversité. La Global Ocean Commission est composée de différents acteurs et spécialistes au niveau international, elle travaille sur 5 volets : analyse des impacts/enjeux, sensibilisation, recommandations, mise en réseau des acteurs. La commission existe depuis début 2013 mais va rapidement (début 2014) publier des documents de recommandations sur la base des travaux de Rio+20 et de la convention des Nations Unies. Le message à faire passer ici est que la Global Ocean Commission veut être à l'écoute d'Oceania21 et de ces participants. L'Océanie est un continent intimement lié à l'océan, cela fait partie de l'ADN des océaniens. L'Océanie est en avance en ce qui concerne les ZEE, pour ce qui est en dehors de ces zones l'initiative des accords de Nauru et d'autres sont des progrès notables.
- 11) **A.F.F. Toloa – « Back to the future »** : Les inquiétudes sont fortes face au changement climatique, et les impacts forts dans le Pacifique mais la responsabilité est mondiale. Besoin de faciliter l'accès aux fonds mondiaux pour l'expertise et l'action. Il faut mettre un terme aux subventions pour les grandes compagnies de pêche pour les dés-encourager à la surpêche et apporter des ressources pour construire des habitats résistants aux aléas du changement climatique. Il faut encourager la mise en place de sanctuaires marins et payer pour les retours économiques annuels des ZEE.

1.4. Urbanisme et aménagement durable

- 12) **J.-C. Briault – « Le PUD de Nouméa »** : Présentation d'un exemple d'urbanisme avec PUD de Nouméa. Planifier l'urbanisme nécessite de définir une vision commune, par la concertation,... Choix pris à Nouméa entre ville dense et ville peu dense, qui chacun ont des avantages et inconvénients. Les différents aspects du DD doivent être pris en compte : il y a la protection de l'environnement, la protection de l'environnement culturel, la personnalité de chacun, l'équité sociale (répartition des équipements,...), développement économique avec normes de DD,... Cela se traduit en zonage de la ville : zones économiques, naturelles.
- 13) **M. Gourmelen – « L'urbanisation verte »** : constat du meeting = grande hétérogénéité entre îles du Pacifique donc difficile de porter une voie commune. La ville apporte beaucoup de débats et de visions différentes, qui dépendent du niveau de densification et évoluent donc. On ne régule pas la ville que par la construction mais aussi par la démographie, mais cette problématique n'est pas trop forte en Océanie. Le principe à



retenir est que construire n'est pas urbaniser. Le simple aménagement d'infrastructure n'a jamais été porteur de culture urbaine. Si on continue uniquement l'aménagement productiviste, c'est-à-dire de loger des gens, on arrive à des modèles de ville qui ne sont pas porteurs de qualité de vie équilibrée, de durabilité sociale. Concernant le paysage, on retrouve dans les zones quatre types de paysages qui se côtoient : le jardin privé, relativement ouvert sur un jardin public, le grand paysage et l'espace public (voies). Ces quatre paysages sont la représentation de l'identité de l'espace urbain. C'est là tout l'enjeu ; si on est une ville d'Océanie avec une identité à échelle internationale c'est que l'on parvient à réunir ces éléments du paysage préurbain dans des espaces urbains. « Aujourd'hui il semble que le temps est venu du fait que l'environnement n'est plus opposé à la ville mais au contraire qu'il y a une convergence et qu'il faille se doter d'outils stratégiques en amont pour construire une meilleure ville. C'est pour cela qu'un projet de création des « Principes de développement durable » est en train de voir le jour. Cela met en place les principes directeurs du code de l'urbanisme. Le développement durable est l'objet convergence des logiques sectorielles et pas du tout de multiplier les codes des domaines qui sont l'environnement, l'urbanisme ou encore l'énergie. Dans le cadre d'OCEANIA 21, il y a aussi quelque chose à regarder tous ensemble, en prenant en compte cette dimension plurielle d'objectifs dans le temps. Enfin, concernant le sujet de l'agriculture, les espaces dédiés à l'agriculture sont très souvent des espaces propices à la ville et il y a donc un équilibre à trouver. »

- 14) **E. Franceschini - « Vivre et créer l'intercommunalité »** : L'intercommunalité permet de mutualiser les moyens, de gérer de manière cohérente les problématiques de développement urbain, de réduire les disparités. La décision collective est difficile mais toujours constructive et bénéfique.

1.5. Santé et agroalimentaire

- 15) **B. Rouchon – « Mange mieux, bouge plus »** : C'est une priorité absolue de lutter contre l'évolution préoccupante du surpoids, de l'obésité et de leurs conséquences, notamment le diabète et l'hypertension et cette problématique est partagée par l'ensemble du Pacifique. L'objectif au-delà de la démarche multisectorielle qu'elle implique, c'est de développer cette coordination multisectorielle pour garantir la collaboration des différents acteurs concernés, la santé mais aussi l'éducation, les sports, les consommateurs et les acteurs économiques dans une utilisation optimale des ressources et des synergies. Cette problématique est liée aux autres du DD (transports, agriculture, économie,..) : elle doit être traitée en synergie et peut avoir des effets positifs sur ces autres aspects.
- 16) **M. Rolly – « L'avis du CES »** : Le CES a identifié des pistes à développer pour limiter l'obésité :



- élaboration d'indicateurs fiables permettant d'évaluer l'impact des politiques publiques déjà mises en œuvre,
- mise en place d'un élément centralisateur de collecte de données sanitaires qui aurait pour mission d'assurer l'analyse des informations disponibles sur le sujet afin d'élaborer un schéma directeur,
- renforcement des moyens humains et financiers des programmes relatifs à la prévention,
- accompagnement paramédical, psychologique et sportif pouvant bénéficier à la santé des individus obèses de la collectivité,
- encouragement du système de productions de produits locaux transformés, dans le cadre de contrats de performance ou d'aides à la production, afin de favoriser le développement de produits locaux ciblés.

17) **C. Chauvet – « OGM, menaces sur la souveraineté alimentaire en Océanie »** : les OGM ont des impacts environnementaux, sanitaires et sociaux. Utilisation d'OGM en Océanie : production à Hawaii et en Australie, et ces pays exportent vers les pays voisins qui consommeront donc peut-être bientôt des OGM. Besoin d'information, de transparence et de soutien des organisations internationales pour entrer dans des démarches de réglementation.

18) **F. Japiot – « Les filières BIO au Vanuatu »** : marché bio mondial en forte augmentation, et la petite agriculture du Vanuatu est bio par essence. La filière bio a une forte valeur ajoutée, et un enjeu socioéconomique important puisque 80% des familles au Vanuatu vivent de l'agriculture. Pour réussir, cette filière doit remplir trois aspects : avoir des produits de qualité, des volumes suffisants et un marché d'exportation rémunérateur. Une norme océanienne a été mise en place, plus adaptée aux modes d'agriculture de l'Océanie, portée par l'organisme POETCom qui reste à rendre opérationnel. Les besoins sont importants : coordination, animation, technique, recherche, coopération régionale,... Mais nécessite des financements durables et conséquents.

1.6. Energies renouvelables

19) **C. Delorme – « L'enjeu énergétique en Océanie »** : L'intérêt d'analyser la situation énergétique des petits états insulaires est double : par rapport à la viabilité de leur développement et à leur sécurité énergétique. Quelles sont nos problématiques insulaires face à l'énergie ? Il n'y a pas de ressource en énergie fossile, ce qui implique l'importation de ce type d'énergie à des prix imprévisibles et instables, ce qui représente un coût important sur le budget de chaque territoire. Il y a un accroissement des besoins en énergie du à l'augmentation de la population, à l'amélioration des conditions de vie et



au développement économique. Il y a la mise en place d'une lutte pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les utilisateurs sont dispersés et éloignés et il y a nécessité de la mise en place de technologies simples robustes, fiables et économiques. Solutions variées : étiquetage appareils, bio-climatisme, réglementation énergétique (en NC), sensibilisation, ... Les différentes sources d'énergies renouvelables nécessitent des conditions particulières (solaire = place, hydraulique = relief, ...) et ont aussi des impacts négatifs sur l'environnement. Les projets d'énergies renouvelables sont nombreux dans le Pacifique, mais il n'y a pas de solution unique, il faudra une mixité au niveau des énergies renouvelables en fonction des caractéristiques (déterminées par des études préalables) de chaque Etat insulaire.

- 20) **A. Louis – « Energies renouvelables et gestion de l'énergie : 3 projets pratiques » :** présentation de 3 projets en NC : 1/ étiquetage NC pour faciliter la compréhension. Discussions régionales pour un étiquetage régional. 2/ Plan de développement des chauffe-eaux solaires. 3/ développement des énergies renouvelables pour l'électricité en NC. Sur les différentes énergies, l'enjeu de l'isolement important (« consommation décentralisée »).
- 21) **F. Petit – « Energies renouvelables, solutions innovantes » :** Au Vanuatu, par ordre d'importance en termes d'énergie renouvelables, le premier va être l'huile de coco, ensuite l'éolien et enfin le solaire qui commence à se développer. L'objectif du Vanuatu est d'avoir 25% de renouvelable en 2014 et aujourd'hui nous sommes à 20%. La progression que l'on constate avec l'huile de coprah ainsi qu'un complément d'une exploitation solaire en cours montre que cet objectif sera atteint. Aussi énergie primaire dans coque et bourre, à développer. En NC, recyclage des huiles usagées de restauration à l'île Ouen. Même opérateur (GDF) en NC et au Vanuatu, donc négociation commune possible sur tarifs.
- 22) **A.F.F. Toloa – « Everyone wants to be number one » :** objectif prioritaire du plan stratégique national = réduction de la dépendance énergétique fossile, objectif 100% renouvelable. Donc projet collectif visant l'efficacité énergétique, et message = la vulnérabilité ne condamne pas à l'inaction. Projet solaire conséquent depuis 2004, aidé par le PNUD et la NZ, qq difficultés d'appropriation locale, mais aujourd'hui 100% de l'énergie produite est solaire, et les prix ont diminué donc les subventions de l'Etat aussi ce qui permet d'allouer ces budgets à d'autres domaines. Actions à venir : entretien du matériel, remboursement des aides, sensibilisation pour une consommation plus efficace, complément avec l'huile de coco. Enseignements à tirer : besoin d'une vision pour orienter stratégies, donc nécessite de l'appui politique, de l'expertise, et un partage de la vision commune par l'ensemble des acteurs.
- 23) **F. Japiot – « Energies renouvelables au Vanuatu » :** projet coco fuel à Port Orly, combinant développement économique, agricole et énergies renouvelables (intéressantes localement par rapport au prix du fuel). Mais plusieurs risques : qualité du coprah, organisation pour produire et transformer, baisse des importations de fuel donc des

revenus fiscaux, nécessite de grandes quantités (50 tonnes/an/village), et enfin, la consommation locale est à moitié assurée par des moyens personnels (lampes à huile, générateurs). Coprah = 1^{er} produit agricole exporté jusqu'en 2011, mais les plantations sont âgées et il faut replanter. Le projet s'est relié aujourd'hui à « 1 arbre, 1 jour, 1 vie » pour replanter des cocotiers. Les autres attentes des producteurs portent sur des technologies de transformation innovantes. Approche aussi de l'UNELCO pour projet de production de biomasse.

1.7. Gestion des déchets

- 24) **J.-G. Cuer – « SAEML Mont-Dore Environnement »** : SEM créée par la ville du Mont-Dore destinée à réduire l'empreinte écologique. Actionnaires : ville et privés. Activités de gestion des déchets : collecte et tri, puis traitement au centre de tri de La Coulée. Certains produits sont exportés, d'autres traités sur place (verre, fer). Autres activités : sensibilisation, promotion des énergies renouvelables, revégétalisation des sites miniers, tourisme durable. Au niveau financier, c'est la ville qui supporte la différence de coût de gestion des déchets. La question de l'enfouissement est problématique pour les territoires insulaires, le tri réduit le taux d'enfouissement mais pas totalement (30/35% restants) mais évite les émissions de CO2 dues à l'incinération.
- 25) **B. Creugnet – « REP et écoparticipation »** : présentation d'un mode de gouvernance nouveau en NC entre entreprises (producteurs) et pouvoir politique : la responsabilité élargie des producteurs, qui organisent et financent la gestion de certains déchets dans l'ensemble de la chaîne (production, importation, consommation,...). La société Trecodec organise la mutualisation des moyens pour aider les entreprises à respecter ces principes, et des plans de gestion sont alors émis et contrôlés par la province. C'est le consommateur qui supporte le coût du recyclage. Trecodec produit des services et ce processus crée des emplois supplémentaires liés à la gestion des déchets. L'enjeu pour les pays du Pacifique est de collecter de manière ciblée, le traitement est plus difficile en raison des faibles quantités de déchets. On peut envisager une collecte inter-iles pour faciliter le traitement.
- 26) **C. Delorme – « La convention de Bale »** : « A l'origine, la Convention de Bâle est liée à la mondialisation du transport, à l'augmentation des quantités de déchets et à la problématique du traitement de ces déchets, notamment les déchets dangereux. Au niveau du Pacifique, les Iles Cook, les Iles Marshall, Wallis & Futuna, la Papouasie Nouvelle-Guinée, Tonga, Kiribati, l'Australie et la Nouvelle-Zélande font partie de la convention. Pour faire le parallèle de la convention de Bâle en Océanie, nous avons la convention de Waigani entrée en vigueur en 2001 qui a pour objet d'interdire l'importation de déchets dangereux et spécifiquement radioactifs et de contrôler les mouvements transfrontière. Cette convention est en application avec le Centre Régional Océanien qui donne des outils pour pouvoir renforcer la capacité des pays insulaires à promouvoir la bonne gestion environnementale des déchets dangereux. Ce centre



régionale forme, fait des transferts de technologie, sensibilise et collecte un certain nombre d'informations permettant d'avancer notamment sur la collecte de ces déchets, leur transport et leur traitement. Les objectifs des prochaines années de la Convention de Bâle sont de porter d'avantage un accent sur le partenariat entre les industries et institutions, notamment en termes d'écoconception, pour créer des actions novatrices dans la gestion écologique et rationnelle des déchets, et l'augmentation d'expérience des différentes bonnes pratiques. Plus nous réunirons nos volumes de déchets (Etats insulaires du Pacifique), plus nous serons en mesure de pouvoir négocier des tarifs intéressants et donc gérer ces déchets de façon plus viable. »

- 27) **J.-L. Leclercq – « L'avis du CES »** : question importante : traitement des déchets électroniques et informatiques, en forte augmentation, et souvent enfouis dans états insulaires. Règlementation de la province Sud sur cette question mais cette réflexion doit avoir lieu à l'échelle du pays. Innovations techniques possibles (recyclage,...) donc possibilités d'innovations économiques (emplois,...).

1.8. Ressources

- 28) **L. Loubersac – « Grands fonds océaniques et ressources minérales »** : « aujourd'hui les besoins en métaux de hautes technologies sont grandissants, et beaucoup de pays (Europe,...) sont 100% dépendants de ces ressources, dont beaucoup se trouvent dans les fonds marins. Au niveau des enjeux, il y a des enjeux scientifiques, de compréhension de la formation et de l'évolution des gisements en matière de géoscience marine, des enjeux vis-à-vis de la biologie car il y a une biodiversité marine profonde très originale associée à certains des dépôts (surtout les dépôts sulfureux), des enjeux environnementaux (quels sont les écosystèmes profonds et leurs connectivités), des enjeux technologiques (innovation, systèmes d'extraction et de surveillance), des enjeux économiques, des questions juridiques vis-à-vis des zones économiques et des eaux internationales, des enjeux géopolitiques vis-à-vis des diversifications de sources de fourniture de ces métaux, des enjeux de partenariat entre les pays, les industriels, et enfin des questions d'éducation (démocratisation de la géologie, de la biologie et de la physique marines profondes). L'Ifremer opère des explorations scientifiques dans le Pacifique : Papouasie, Wallis & Futuna, Nouvelle-Calédonie, Fidji, etc. Les inventaires préliminaires et les campagnes d'exploration comme en Papouasie, à Wallis ou à Fidji montrent des éléments positifs. En NC il y a de grandes ZEE avec des conditions biologiques/pédologiques propices. Peut-on faire une politique de non prélèvement ? Au contraire, va-t-on aller vers un système de pillage ? Ces deux issues ne semblent pas les meilleurs et il apparaît, dans une optique de durabilité de construire un développement durable combinant une exploitation rationnelle, la protection du capital naturel sous-marin et le respect d'un jeu gagnant-gagnant entre les acteurs. »
- 29) **A.F.F. Toloa – « Enjeux sociaux et politiques de l'exploitation minière des fonds marins dans le Pacifique »** : Les ressources minières sous-marines sont importantes



dans la région. Leur exploitation présente des enjeux écologiques mais aussi sociaux (partage des bénéfices) et politiques (gestion de la ZEE, rapport de force avec les entreprises minières,...). Dans les eaux internationales, certains organismes sont visés par les entreprises pharmaceutiques et des règles concernant cela devraient être intégrées aux systèmes de partage des bénéfices, ce qui serait un cas idéal qu'il faut donc appuyer. Dans les eaux nationales, la situation est légèrement différente. Les entreprises concernées sont particulièrement développées donc le partage des bénéfices semble plus difficile. Il faut donc éviter d'arriver à des situations peu équitables comme celles de la pêche, du pétrole où peu de bénéfices sont à la portée des populations locales.

30) **A. Louis** – « **Exploitation des ressources minérales marines** » : présentation sur les questions de maîtrise des ressources minérales marines. En NC réel potentiel, et dynamique du gouvernement depuis 2008 pour améliorer connaissances, l'encadrement réglementaire, et la coopération régionale, importante vis-à-vis des deux aspects précédents. Le code minier de 2009 ne traite pas de la ZEE, la réflexion aujourd'hui porte donc sur son extension à la zone maritime. En parallèle une démarche de création d'une aire marine protégée couvrant toute la ZEE a été lancée pour pouvoir réaliser une gestion spatialisée des activités minières.

31) **J. Godron** – « **territoires durables, une économie d'archipels** » : dans le Pacifique, la durabilité nécessite de fixer les richesses des territoires, de trouver un axe de développement innovant selon son capital, en évitant trop de concurrence avec les états insulaires voisins, mais en travaillant dans la collaboration/coopération (ancrage et liens). « La difficulté réelle pour un archipel c'est de maintenir sa dynamique. Les forces de l'archipel de territoires durables sont leur masse forte (poids politique renforcé), leur politique de convergence en réalisant un mouvement d'ensemble, d'être une marque distinctive avec un label, d'avoir une force d'influence (via le lobbying), d'avoir une capacité d'alerte, d'interpellation, et enfin d'être un modèle cluster avec des pôles d'excellence. »

« Pour devenir un archipel de territoire durable il faut :

- Établir une feuille de route avec des sujets communs ;
- S'inscrire dans l'agenda international et imposer des « rendez-vous » ;
- Désigner en son sein des chefs de file (référents thématiques) ;
- Mutualiser les moyens d'information et d'observation statistiques ;
- Mettre en commun les expérimentations, les expériences, les innovations des membres ;
- Engager la construction de la marque ombrelle « Archipel de... » (Label)
- Communiquer en interne pour mobiliser ses acteurs et valoriser la famille Archipel ;
- Produire les points de vue de l'Archipel, exprimer des recommandations et lancer des alertes (Think Thanks). »



1.9. Développement sur terres coutumières

- 32) **G. Solal – « Fond de garantie pour le développement des terres coutumières »** : « En NC il y a de grandes disparités démographiques, une économie peu diversifiée, et un foncier à prix excessif. La valorisation du foncier coutumier représente donc un potentiel face à ces problèmes. Le Fond de Garantie a été imposé par l'ADN pour promouvoir l'habitat et le développement économiques sur terres coutumières. Cependant, l'article 18 de la loi organique freine le développement et la valorisation des terres coutumières avec les 4i. Plusieurs outils ont été créés : les GDPL, un Fond de Garantie dans chaque province, et la direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières. Le Fonds de Garantie pour le développement sur Terres Coutumières a finalement été créé le 21 juin 2011 par le gouvernement. Aujourd'hui la gestion du Fond a été confiée à la BCI (Banque Calédonienne d'Investissement). Le Gouvernement de la Nouvelle Calédonie y a versé 130 millions de francs CFP (budget 2012). Une convention d'abondement avec l'Etat est en cours de finalisation et les premiers dossiers seront examinés sous 2 mois. D'ici quelques semaines, l'Etat devrait signer une convention pour apporter 300 millions de francs CFP par an sur trois ans. Des entreprises privées comme la SLN (usine de nickel) et la BCI (Banque Calédonienne d'Investissement) devraient apporter des fonds elles aussi.
- 33) **G. Solal – « Les ZODEP »** : L'objectif des ZODEP est de favoriser le développement social, économique, et écologique de l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Calédonie, aussi bien sur terres coutumières, que sur terres de droit commun, avec un accent particulier à la valorisation du foncier coutumier. Un comité de pilotage définit les zones de ZODEP et un comité de gestion par zone accompagne le projet. Selon les besoins identifiés par zone, les actions peuvent porter sur l'habitat, le développement économique, les infrastructures, la valorisation de la terre.
- 34) **R. Mapou : « Développement durable et terres coutumières »** : « présentation de la vision des coutumiers kanak sur le développement durable et la gestion participative ». Les peuples du Pacifique sont autochtones, et depuis Rio 92 tout le monde s'accorde à dire qu'ils ont joué un rôle essentiel dans la préservation de l'environnement. La dynamique écologique et autochtone donnent un appui juridique, moral et spirituel pour défendre les territoires et ressources face à une vision occidentale du développement. Les droits autochtones constituent une nouvelle norme juridique, qui doit nous permettre de faire aussi entendre nos voix et nos droits sans contredire l'expression politique de nos petites nations. La solidarité des pays frères du pacifique, peut s'exprimer à partir de leviers financiers provenant de l'exploitation des ressources naturelles que l'on peut qualifier de patrimoines autochtones. Le principe de la compensation carbone et patrimoniale pourrait être développé sur cette base. La promotion des valeurs et principes de la coutume doivent constituer les fondements de politiques communes de coopération.

- 35) **J. Waikedre – « Le projet Serei no Nengone »** : production innovante de qualité : faible consommation en eau/électricité, pas de déchets, forte valeur ajoutée, structuration de filière en milieu coutumier, pour fixer les populations. Replantation après découpe, démarche pour avoir certificat de normes. Implication des coutumiers dans montage du projet. Transfert de technologies et de compétences d'une grande multinationale.
- 36) **J. Paoumua – « L'avis du CES »** : étude et réflexions sur ZODEP, fond de garantie, et sécurisation foncière (notamment au travers de l'aménagement comme à Hienghène). L'aménagement est une clef de la sécurisation et de la valorisation des terres coutumières.



2. Synthèse des enjeux majeurs

2.1. Enjeux par interventions

Ce tableau synthétise les idées principales de chaque intervention (classée par numéro), ainsi que les enjeux majeurs identifiés lors de l'analyse.

intervention	Idées principales	Enjeux majeurs
1	Le calendrier international du DD est court, il y a besoin de définir des objectifs. Une voix commune est importante car les objectifs internationaux conditionnent les aides au DD. Mais il faut aussi trouver une adéquation entre échelles internationale, régionale, locale.	Stratégie, représentativité
2	Les territoires de l'Océanie présentent des caractéristiques spécifiques au niveau international.	Représentativité, coopération
3	La durabilité est liée au choix de projet de territoire.	Stratégie commune
4	L'outil Think Thank est intéressant mais complexe.	Amélioration des connaissances
5	L'apport des sciences est réel et peut être intéressant mais l'appropriation par les acteurs locaux est difficile	Appropriation science
6	L'innovation peut nécessiter des investissements lourds, mais l'amortissement se fait dans la durée.	Stratégie de long terme
7	Les problématiques environnementales dans les territoires insulaires doivent s'envisager de manière globale, notamment par l'intégration des multiples acteurs.	Gestion intégrée, collégialité
8	Le DD dans le Pacifique doit constituer un modèle de croissance bleue à inventer (entre innovations et savoirs locaux), notamment dans la coopération régionale.	Défis d'innovations communs, donc coopération intéressante
9	Les outils scientifiques d'aides à la décision créés localement sont généralisables dans tout le Pacifique.	Echanges scientifiques et techniques
10	La gouvernance de la haute mer est importante dans le Pacifique.	Souveraineté, négociations
11	Les besoins de soutien financiers/compensations sont forts car Pacifique impacte peu mais subit.	Représentativité, négociations
12, 13	L'urbanisme doit s'intégrer au DD, notamment l'aspect social/qualité de vie (projet de création des « principes de DD »).	Stratégie (urbanisme)
14	L'intercommunalité facilite une gestion cohérente des territoires urbains.	Gouvernance (urbanisme)
15, 16	Les problématiques de santé sont à traiter en synergie avec d'autres aspects du DD (transports, agriculture, économie,...).	Approche intégrée
17	Les besoins d'informations et de réglementations sont forts sur de nouvelles questions en Océanie (OGM,...) (des démarches de règlementations sont en cours).	encadrement
18	L'agriculture bio est très intéressante en Océanie, des démarches de mises aux normes adaptées sont en cours, mais ce domaine nécessite des financements car les systèmes de production sont précaires.	Encadrement, financement
19	L'autonomie énergétique est importante pour les états	Autonomie énergétique,

	insulaires, mais les solutions à trouver sont diverses.	adaptation
20	L'enjeu d'accès à l'énergie est lié à l'isolement des populations.	Autonomie énergétique
21	Les expériences d'énergies renouvelables sont variées mais des négociations communes sont possibles avec les opérateurs.	Coopération, négociation
22	La volonté est présente pour développer des projets d'énergie propre, mais il y a des besoins d'appui politique et d'expertise.	Attentes techniques/expertise
23	Le développement de la filière « énergie propre » comporte des risques et des difficultés nombreuses.	Vulnérabilité forte pour projets de DD
24	Le tri réduit l'enfouissement des déchets, qui est problématique sur les îles.	Adaptation (déchets)
25	Un enjeu fort pour le Pacifique est la collecte de produits ciblés, et une collecte inter-îles peut faciliter le traitement.	Adaptation (déchets), coopération
26	Il existe une convention régionale sur le transport des produits dangereux, l'enjeu de collecte commune est important.	Coopération, encadrement
27	Des techniques innovantes sont nécessaires pour le traitement de déchets nouveaux, et liées aux innovations économiques.	Innovation, stratégie
28	Les ressources minérales océaniques sont importantes, donc il y a besoin d'une stratégie de gestion combinant préservation écologique et bénéfices économiques partagés.	Stratégie, approche intégrée
29	L'exploitation minière des fonds marins présente des enjeux écologiques, sociaux et politiques. La négociation est difficile dans les eaux nationales avec les entreprises.	Approche intégrée, négociation, souveraineté
30, 31	Les enjeux stratégiques pour la gestion ressources minières océaniques sont : améliorer connaissances, encadrement réglementaire, coopération régionale.	Encadrement, coopération, amélioration connaissance
32	Il y a une réflexion stratégique à mener sur la notion d'archipels et du positionnement d'Océania 21.	Stratégie, coopération
33	Il existe différents outils de développement sur terres coutumières en NC, et entre autres les ZODEP qui ont des objectifs de développement sociaux, économiques et écologiques.	Approche intégrée, outils techniques/méthodologiques
34	Le lien peuples autochtones/écologie est bien accepté aujourd'hui. La coopération écologique peut être liée avec une solidarité autochtone régionale.	Coopération
35	L'innovation peut passer par un transfert de compétences et de technologie entre une multinationale et un projet local.	Amélioration connaissance/technique, adaptation/innovation
36	La sécurisation foncière est aussi un enjeu de DD, et l'aménagement du territoire en est un levier.	Foncier, innovation, gouvernance participative

2.2. Enjeux transversaux

Les différents enjeux identifiés dans le tableau ci-dessus sont ici classés en trois catégories : enjeux de gouvernance, enjeux méthodologiques et enjeux thématiques. Pour chaque enjeu, des éléments de contenu ou d'explication sont donnés sur ce qui caractérise l'enjeu en Océanie.

2.2.1. Enjeux de gouvernance

- **Représentativité/souveraineté** : faible poids international des pays partenaires, problématiques semblables entre territoires insulaires, Océanie = territoire terrestre discontinu mais dont l'unité est à mettre en évidence, importance du contrôle des espaces de haute mer, forte représentation des peuples autochtones et des terres coutumières avec des légitimités superposées.
- **Coopération** : importance de formalisation des coopérations régionales, besoins d'échanges d'informations/expériences, coopération nécessaire pour la négociation et la rationalisation des coûts.
- **Encadrement** : peu de normes régionales, adaptation des normes internationales nécessaire.
- **Collégialité/participation** : nécessaire pour l'acceptation des projets de DD, pour l'intégration et l'appropriation des apports scientifiques/techniques, pour la gouvernance transversale des problématiques, pour la coopération régionale.

2.2.2. Enjeux méthodologiques

- **Stratégie** : besoins d'élaboration de projets de territoire, de projets urbains, de politiques publiques thématiques (énergie, déchet,...) et transversales, d'approches intégrées. Vision stratégique de long terme nécessaire pour accepter des investissements lourds.
- **Approche intégrée** : besoin d'intégration des échelles de gestion (bassin versant, terre/mer, île, inter-îles,...), de transversalité des problématiques, de participation des acteurs locaux.. L'intégration permet entre autre une rationalisation des coûts, et correspond à des représentations océaniques de l'espace.
- **Négociation** : enjeu de négociation avec des entreprises multinationales, avec des institutions internationales, avec des opérateurs. L'enjeu de coopération est fondamental pour faciliter les processus de négociations.
- **Innovation, adaptation** : besoin d'adaptation car les solutions à trouver sont multiples, et les contraintes fortes (espace, ressources humaines et financières, diversité des situations,...). Pour cela, l'innovation dans les approches intégrées et les modes de gouvernance entre autres sont fondamentales.



- **Amélioration des connaissances / techniques (besoin d'expertise,...)** : besoins de meilleures connaissances sur les ressources régionales, sur les techniques innovantes.

2.2.3. Enjeux thématiques

- **Déchets/assainissement** : l'enfouissement est difficile, le tri intéressant, ainsi que la collecte ciblée ; il y a un besoin d'encadrement du transport des déchets, qui nécessite une coopération pour rationaliser les coûts de transports/recyclage en raison du manque d'infrastructures locales. Pour cela, des innovations technologiques et économiques sont nécessaires.
- **Ressources minières océaniques** : le potentiel est très important, mais un encadrement est nécessaire pour la gestion écologique et les retombées économiques, ce qui pose donc la question de la gouvernance et de la négociation (notamment en haute mer). L'enjeu de coopération régionale est fort.
- **Foncier / DD sur terres coutumières** : il existe différents outils/expériences existants, et l'enjeu de sécurisation foncière est fondamental. Il y a un besoin d'échanges d'expériences, et d'intégration de la question des peuples autochtones dans le DD.
- **Energie propre** : il y a un intérêt fort d'autonomie énergétique (à plusieurs échelles), et un potentiel de production local important mais avec des contraintes (place, technique,...). Les solutions doivent être variées mais la coopération est possible pour de l'appui technique et des négociations avec les opérateurs.
- **Eau douce** : la problématique est importante en milieu insulaire car la ressource en eau est souvent rare, et nécessite une adaptation des modes de consommation, mais à gérer de manière intégrée (écosystème insulaire fermés, compétences variées).
- **Urbanisme** : les problématiques urbaines sont bien existantes en Océanie (qualité de vie, identité urbaine, rationalisation de l'espace,...) mais nécessitent des approches innovantes (intercommunalité, intégrée, projet de territoire,...).
- **Agriculture biologique/OGM/santé** : les projets intégrés locaux sont intéressants (agriculture, énergie, santé,...). Il y a des besoins de mises aux normes, d'appui technique et financier.

2.3. Correspondance avec les enjeux internationaux de DD

Le Réseau des Solutions pour le Développement Durable des Nations Unies (SDSN) a produit un Programme d'actions pour le Développement Durable au niveau mondial, rapport destiné au Secrétaire Général de l'ONU afin de redéfinir de manière opérationnelle les objectifs de développement durable issus de l'agenda de Rio+20. Ce document constitue désormais une feuille de route internationale qui doit être déclinée aux échelles régionales et nationales.



Dès maintenant, il est indispensable d'évaluer la manière dont Oceania 21 s'inscrit dans ce processus international, afin de préparer les orientations stratégiques du processus.

Défis internationaux de développement durable définis par le SDSN	Dimension régionale exprimée lors du Sommet 2013
Mettre fin à l'extrême pauvreté y compris la faim	Faible
Réussir le développement dans les limites planétaires	Forte
Assurer une éducation efficace aux jeunes adultes pour la vie et leur propre subsistance	Forte
Garantir l'égalité des sexes, l'inclusion sociale et les droits de l'Homme pour tous	Forte
Garantir la santé et le bien-être à tous les âges	Forte
Améliorer les systèmes agricoles et augmenter la prospérité rurale	Forte
Promouvoir les villes inclusives, productives et résilientes	Forte
Limiter le changement climatique induit par l'Homme et garantir une énergie durable	Forte
Sécuriser les services écosystémiques et la biodiversité, et garantir une bonne gestion de l'eau et des ressources naturelles	Forte
Transformer la gouvernance pour favoriser le développement durable	Forte

3. Orientations stratégiques et actions concrètes prioritaires

3.1. Rappel des engagements pris en 2013

3.1.1. En matière de gouvernance :

- Inclure et consulter tous les acteurs représentant toutes les cultures pour contribuer aux travaux des organisations régionales.

3.1.2. En matière de stratégie :

- Promouvoir la mise en place de stratégies de développement territoriales durables.
- Proposer des stratégies de développement soutenables qui s'appuient sur des réussites concrètes se distinguant de concepts globaux abstraits.
- Partager nos stratégies et échanger nos expériences en contribuant notamment à l'alimentation du site Oceania21.



- Encourager un encadrement juridique solidaire des ressources marines et terrestres y compris génétiques.
- Soutenir la création rapide d'un label océanien de développement durable.

3.1.3. En ce qui concerne l'océan :

- Participer activement au processus des Nations unies en vue d'une meilleure prise en compte de la gestion durable des ressources applicable de façon spécifique à la Haute Mer.
- Promouvoir des concepts de croissance durable dite « bleue » adaptés aux contraintes géographiques, environnementales, économiques et sociologiques du Pacifique porteuse de bien-être humain pour les populations locales comme pour celle de la planète.

3.1.4. En ce qui concerne l'énergie :

- Promouvoir l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.
- Développer les filières porteuses telles que le coprah ou la biomasse.

3.1.5. En matière d'eau douce :

- Garantir l'accès à tous à la ressource tant en qualité qu'en quantité.
- Reconnaître et valoriser les modes d'utilisation de l'eau douce spécifiques à notre insularité.

3.1.6. En matière d'urbanisme et d'aménagement :

- Tendre vers un équilibre des espaces urbains identitaires et compacts au profit de la maîtrise de la consommation des patrimoines naturels et symboliques.
- Soutenir les politiques de gestion des mobilités alternatives.

3.1.7. En ce qui concerne la gestion des déchets :

- Garantir à tous la gestion des eaux usées, industrielles et ménagères.
- Alimenter le Programme régional Océanien pour l'Environnement (PROE) en idées et en démarches innovantes en matière de réduction, de gestion et de valorisation des déchets.
- Encourager la création de filières solidaires de traitement et de recyclage à l'échelle régionale.
- Encourager les politiques de mise en œuvre de la « responsabilité élargie des producteurs » (REP).



3.1.8. Dans le domaine de la santé, de l'alimentation, de l'activité physique et du sport :

- Partager avec la CPS nos expériences en matière de lutte contre les maladies non transmissibles.
- Promouvoir la consommation des produits locaux issus de l'agriculture traditionnelle.
- Promouvoir la pratique du sport et d'une activité physique régulière.
- Faire en sorte que la stratégie régionale pour la santé soit soutenue au plus haut niveau.

3.1.9. En matière foncière :

- Sécuriser notre lien à la terre sous toutes ses formes.

3.1.10. En matière d'agriculture :

- Mettre en place un cadre de gestion et de suivi en matière d'usage et de commercialisation des OGM.
- Soutenir la mise en œuvre du plan d'actions régional de développement de l'agriculture biologique océanienne, portée par le POETCom (Pacific Organic and Ethical trade Community).
- Protéger et valoriser le patrimoine agricole océanien, y compris génétique, permettant de mieux garantir la sécurité alimentaire des populations océaniques.

3.1.11. En matière d'exploitation minière des fonds sous-marins et des autres industries maritimes innovantes :

- Faciliter le partage des expériences et des connaissances sur l'exploitation minière des fonds sous-marins, en tenant compte des informations scientifiques fournies ainsi que du travail entrepris par la division SOPAC de la CPS.
- Soutenir la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir les meilleures pratiques relatives aux impacts sociaux et environnementaux.
- Elaborer des modèles permettant de veiller à ce que tous les avantages économiques découlant de l'exploitation des minéraux marins soient partagés sur le long terme.
- Faciliter la participation active aux processus internationaux relevant du partage des avantages liés aux minéraux marins et aux autres industries innovantes dans les eaux internationales.



3.2. Analyse stratégique

3.2.1. Limites d'Oceania 21 2012-2013

Les deux premiers Sommets d'Oceania 21 (dans un premier temps la déclaration commune « un arbre, un jour, une vie », puis son lien avec le sommet "Oceania 21 meetings 2013") ont ainsi permis un état des lieux général des problématiques communes qui s'imposent aux pays du Pacifique, et l'expression d'une déclaration d'intention commune des pays participants.

Outre le fait que l'inventaire des problématiques ne soit pas exhaustif ni approfondi, les limites majeures de l'exercice résident principalement dans :

- la difficulté à dépasser la déclaration d'intention et à opérationnaliser ces intentions ;
- la difficulté d'une hiérarchisation des enjeux communs qui tienne compte des capacités des parties-prenantes ;
- l'intégration de ces intentions dans les processus engagés de coopération régionale et internationale, en particulier au travers des ratifications diverses d'engagements internationaux ;
- le financement d'un tel processus dans un contexte de crise économique mondiale.

3.2.2. Comment répondre aux défis opérationnels ?

Pour envisager que les intentions communes se matérialisent par des actions coordonnées à long terme, il pourrait être envisagé de programmer la démarche d'Oceania 21 de la manière suivante :

1) 2014-2015 : Opérationnalisation de la démarche :

- hiérarchisation des actions à mener,
- consolidation des accords régionaux et internationaux,
- programmation coordonnée des actions dans les politiques publiques nationales et territoriales,
- recherche coordonnée de financements à long terme,
- consolidation des projets de coopération régionale de terrain existants,
- élaboration d'un plan quinquennal 2016-2020.

2) 2016-2020 : Mise en œuvre du Plan d'action quinquennal commun

